

Le gouvernement de facto de la Bolivie s'oppose à une décision du parlement



La Paz, 2 mai (RHC)- Le gouvernement putschiste de la Bolivie a annoncé une demande devant le Tribunal Constitutionnel contre la loi qui ordonne la tenue d'élections générales dans un délai de 90 jours, promulguée par le parlement.

« Le gouvernement de la présidente Jeanine Áñez rejette la loi approuvée par la majorité du MAS, le Mouvement vers le Socialisme. La semaine prochaine nous aurons recours au Tribunal Constitutionnel pour interposer une action d'inconstitutionnalité contre cette loi qui porte atteinte à la santé et à la vie de tous les Boliviens » a signalé le ministre de la présidence, Yerko Núñez.

La loi, approuvée par la large majorité des parlementaires, a été promulguée dans la nuit du 1er mai par le leader du Sénat et présidente en fonctions du parlement, Eva Copa, après son rejet par Áñez, dont le gouvernement temporaire installé en novembre a le mandat constitutionnel principal d'organiser des élections.

Le Tribunal Constitutionnel qui doit analyser la demande contre la loi d'élections est l'organe qui a donné son aval à l'auto-proclamation présidentielle d'Áñez après le renversement d'Evo Morales.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/221526-le-gouvernement-de-facto-de-la-bolivie-soppose-a-une-decision-du-parlement>



Radio Habana Cuba